

N° 172

Trimestriel – Quarante-quatrième année
Premier trimestre 2024
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE



www.aprfs.be



Facebook

Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration – Invitation à participer aux réunions du Conseil	2
Journée de rencontre annuelle des membres du jeudi 21 mars 2024	3
▪ Conférence du Dr VAN SNICK « L'histoire de la médecine, de la préhistoire à l'I.A. »	
▪ Assemblée générale.	
Cotisation 2024 – Rappel	4
Voyages – Visites culturelles :	
▪ Voyage résidentiel aux Pays-Bas du 8 au 11 septembre Edmond DEBOUNY	5
▪ Visite culturelle du 30 mai (au lieu du 24 mai) : Tailfer André CAUSSIN	7
▪ Visite culturelle du 6 juin : Roseraie COLOMA et château de Gaasbeek Jean-Claude MATTHYS.....	8
▪ Visite culturelle du 4 juillet : Archéosite d'Aubechies Rita MIDAVAINÉ	9
▪ Visite culturelle du 21 août : Strépy-Thieu Guy SEVERS	10
▪ Visite culturelle des 22 et 23 octobre : Coxyde – Raversijde ... Alain VAN STYVENDAEL	11
○ Bulletins d'inscription / de préinscription	en pages 11 et 18 à 22
Histoire de l'Enseignement de l'État en Belgique – 1 ^{re} partie : de 1830 à 1958	
..... Roland GAINAGE	12
Enfant trouvé – Abandon des nouveau-nés Yves WICQUART	16
Bulletins d'inscription au voyage en Hollande et aux diverses visites culturelles	18 à 22
Mieux vaut en rire : un petit coucou avant le départ	Jacques NOËL
.....	19
In Memoriam	Michel TABURIAUX
.....	19
Composition du Bureau de l'APRAFS	23
Affiliations et réaffiliations	23
Tarifification des insertions publicitaires	23
Petites annonces	Guy SEVERS
.....	24
Annonces publicitaires :	
▪ Ateliers « Échec à l'échec » des Jeunesses Scientifiques de Belgique	15
▪ Abonnement à « Libération » à 5 € pour retraités	20
▪ Les Beaux Spectacles français	24

DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa séance du 15 février 2024, le conseil d'administration s'est félicité de la procédure mise en place depuis quelques années et consistant à inviter à ses réunions les membres qui en font la demande, dans la mesure où cela permet ensuite de présenter à l'AG des candidatures mûrement réfléchies. Parmi les invitées et invités actuels, une seule membre effective est candidate, il s'agit de Mme Bernadette PLASMAN. Ce sera donc la seule candidature présentée à l'AG par le CA.

INVITATION À PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si vous souhaitez vous investir dans la gestion de notre association, n'hésitez pas à le signaler à notre Président (cf. page 3 de couverture) : nous aurons le plaisir de vous convier à **participer aux réunions du C.A. en tant qu'invité**, ce qui vous permettra, si l'expérience vous semble concluante, de poser votre candidature à un mandat d'administrateur en parfaite connaissance de cause. Pour rappel, seuls les membres effectifs peuvent être élus administrateurs.

Jeudi 21 mars 2024 à 10h15 – Nivelles (internat)

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra dans les locaux de l'Internat autonome de Wallonie-Bruxelles Enseignement, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles.

➤ À 09h45 – Accueil des participants.

➤ **À 10h15 – Conférence – Débat**

Notre invité du jour : le **Docteur Georges VAN SNICK**.

Docteur en Médecine, Chirurgie et Accouchements (U.L.B.) et Phytothérapeute (Paris), il est Directeur de l'Institut Médical de Phytothérapie et de Biothérapie, Président de l'International Phytotherapy Institute, Président, Vice-Président de plusieurs autres Sociétés, Institutions, Associations, Fédérations et groupes de travail orientés médecine, phytothérapie ou pharmacie en Belgique et en Europe.

Chargé de cours universitaires à Besançon, Bobigny, Lisbonne et Lausanne; chargé de conférences à l'UCL.

Et aussi ... impliqué dans la gestion de plusieurs Maisons pour enfants du juge et médecin accompagnant de différentes missions de SOS Faim en Amazonie, en Erythrée ...

Sujet de la conférence :

**« L'histoire de la médecine, de la préhistoire à Chat GPT.
Qu'avons-nous perdu ? Qu'avons-nous gagné ! »**

Du bricolage – parfois génial – des guérisseurs de la préhistoire, à la greffe d'organes, l'histoire de la médecine est un immense roman plein de rebondissements, où l'amour, le pouvoir, le génie et le hasard se mêlent à la science.

Notre conférencier nous emmènera dans un voyage temporel passant, au XVIII^e s. av. J.-C., par la Mésopotamie d'HAMMURABI, au V^e s., par la Grèce d'Hippocrate, ainsi que par la Chine, au II^e s. par la Rome de Galien dont les écrits feront autorité jusqu'à la Renaissance, pour aboutir à notre médecine moderne et à la révolution induite par l'intelligence artificielle. L'accent sera mis sur les plantes médicinales qui sont à l'origine des grands médicaments d'hier, d'aujourd'hui ... et de demain. Il sera question de médecine classique et de médecines traditionnelles.

Un large pan détaillera les domaines d'action actuels de l'intelligence artificielle (I.A.) : il sera question d'algorithmes, d'I.A. étroite, forte et de « Super I.A. », des divers types de problématiques créées par l'I.A. et aussi des avancées médicales qu'elle promet ...

On parlera également d'Intelligence Émotionnelle (I.É.), de Chat GPT ; d'éthique et de fin de vie ...

➤ **Vers 11h30 – Assemblée générale statutaire annuelle – Ordre du jour :**

1. Approbation du projet de P.V. de l'A.G. du 23 mars 2023, dont le texte figure dans le Bulletin n°169 (juin 2023) qui est disponible sur www.aprafs.be.
2. Rapport sur le fonctionnement de l'association et les activités organisées en 2023 [M. ERCOLINI].
3. Situation financière de l'Association [M. MATTHYS] :
 - 3.1. Présentation des comptes pour 2023 et de l'état du patrimoine au 31/12/2023.
 - 3.2. Approbation des comptes.
 - 3.3. Décharge au Conseil d'administration.
 - 3.4. Présentation du projet de budget pour l'année en cours.
 - 3.5. Approbation du budget.

4. Renouveau partiel du conseil d'administration [M. ERCOLINI].
Sont sortants et rééligibles : Achille DEBRUS, Bernard DUPONT, Marcelle HÉRALY, Anne LAMOUREUX, Guy SEVERS, Claude VAN MALDER et Alain VAN STYVENDAEL.
Ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat : Anne LAMOUREUX et Marcelle HÉRALY.
Proposition d'élection d'une nouvelle administratrice.
5. Présentation succincte des activités proposées pour 2024 et des projets futurs [M. ERCOLINI].

➤ **Repas :**

À l'issue de l'A.G., un repas préparé par le personnel de l'établissement sera servi vers 13h30 aux personnes inscrites dans la forme et le délai que voici ...

L'inscription est obligatoire pour le **jeudi 14 mars au plus tard**, par paiement du montant voulu sur le compte BE61 0689 4782 4817 (nouveau numéro !) de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles en mentionnant en communication le(s) nom(s) du(des) membre(s) et éventuellement des personnes invitées.

Menu : Champagne ou Pisang sans alcool
Duo de saumons (saumon fumé et en belle-vue) et ses accompagnements
Rumsteak d'agneau accompagné de sa sauce crème et trois poivres,
ses pommes duchesse, son fagotin de haricots et de sa salade
Dame blanche maison
Café

Écot : **30 €**, boissons comprises.

Désistements : à signaler au plus vite à M. MATTHYS (☎ : jeanclaudematthys@skynet.be – ☎ : 0476/69 87 95). **Attention :** eu égard à nos engagements, les désistements tardifs ne pourront malheureusement pas donner lieu à remboursement.

Le Conseil d'administration

PAIEMENT DE LA COTISATION POUR 2024 – RAPPEL

À l'heure de finaliser l'édition du présent Bulletin, plus de 150 membres n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2024. En revanche, vous êtes 167 à avoir répondu au souhait exprimé par l'AG de cotiser plus que le montant minimal et seuls 7 membres en ordre pour 2024 n'ont pas encore régularisé leur situation pour les années précédentes (codes « 2 », « 3 » ou « 4 »).

L'étiquette de votre Bulletin ne mentionne pas un [1] ?

C'est que vous n'êtes pas (totalement) en ordre de paiement de cotisation. Pour rappel :

N°	2024	2023	2022	N°	2024	2023	2022
1	Ok	Ok	Ok	5	Impayée	Ok	Ok
2	Ok	Impayée	Ok	6	Impayée	Ok	Impayée
3	Ok	Ok	Impayée	7	Impayée	Impayée	Ok
4	Ok	Impayée	Impayée	8	Impayée	Impayée	Impayée

Merci de créditer le compte **BE61 0689 4782 4817** (nouveau numéro depuis 2023) de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles d'un montant minimal de 10 € (par an).

Communication : si le paiement est effectué à partir d'un compte en banque qui n'est pas ouvert au nom du membre concerné (ou s'il concerne 2 membres ou/et les cotisations de plusieurs années), veuillez mentionner les informations permettant de l'affecter correctement.

Voyage aux Pays-Bas ...

... Hollande bucolique.

Dans le Bulletin du mois de décembre, nous annonçons succinctement un prochain voyage en Baie de Somme. Depuis, nous avons dû changer de cap et tourner notre boussole vers le nord. En effet, la France souffre d'une épidémie de fièvre olympique et il ne nous a, hélas, pas été possible de dénicher un hôtel heureux d'accueillir notre groupe à des conditions financières correspondant à celles que nous acceptons d'habitude.

Dès lors, nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur et concocté un projet répondant aux souhaits exprimés par les participants au magnifique voyage dans le Harz. Cette fois, nous éviterons les trajets trop longs à l'aller et au retour, nous séjurerons à Utrecht dans un excellent hôtel (4 étoiles !) et nous avons choisi des localités proches et pittoresques avec la volonté de disposer de temps pour découvrir, pour flâner... ou se livrer aux joies (?) du shopping.

Pas d'Amsterdam, pas de Rotterdam... nous avons veillé à établir un programme radicalement différent de celui du voyage de 2017 pour que ce projet soit l'occasion de découvrir d'autres aspects des Pays-Bas et, en particulier pour goûter aux charmes de la Hollande bucolique.

Pour assurer la réservation de l'hôtel, nous avons déjà averti par courriel les participants au voyage dans le Harz afin de recueillir les premiers acomptes et sécuriser l'hôtelier. Ainsi, nous avons déjà enregistré de nombreuses inscriptions. Toutefois les portières de l'autocar sont encore bien ouvertes et vous êtes très cordialement invitée ou invité à participer à ce voyage qui nous permettra de découvrir, dans la bonne humeur, une Hollande pittoresque et charmante !

Nous espérons prendre autant de plaisir ensemble que ces dernières années et nous comptons sur vous pour concrétiser ce souhait !

Ce voyage a été préparé avec des personnes dont nous avons tous apprécié les compétences, notamment lors de nos derniers voyages en Bourgogne, en Allemagne... de grands succès ! Ce périple sera organisé avec la précieuse collaboration des Voyages de Colnet de Bastogne.

PROGRAMME

1^{er} jour dimanche 8 septembre

Embarquement – Les heures de prise en charge risquent d'être légèrement adaptées, auquel cas les personnes concernées seraient évidemment prévenues :

- **5h30 Bastogne** : au garage De Colnet, rue de Marche 161 (stationnement possible).
- **6h00 Marche-en-Famenne**.
- **6h30 Namur : Bouge**, rue de Hannut 53.
- **7h15 Nivelles** : parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Shell).
- **Bruxelles** : sortie du « Ring » à déterminer, selon les demandes.

Petit arrêt et déjeuner libre pendant le trajet.

- **Dordrecht** *¹ Visite guidée de la vieille ville.
Diner.
Temps libre.
- **Kinderdijk** ** Promenade sur les canaux entre 19 moulins dans le polder d'Alblasserwaard.
- **Nieuwegein (Utrecht)** : installation à l'hôtel Flechter**** et souper.



Dordrecht : Groothoofspoort



Dordrecht : de Gulden Os
(Le Bœuf d'Or)



Dordrecht : Moulin Kyck over den Dyck (1713) Photos E. Debouny

¹ Les * indiquent les cotations du Guide Vert Michelin Pays-Bas 2023.

2^e jour lundi 9 septembre

- **Nieuwegein (Utrecht)** : déjeuner à l'hôtel.
- **Utrecht **** Visite guidée de la vieille ville.
Dîner à l'hôtel.
Temps libre en ville.
Promenade en bateau sur les canaux.
- **Nieuwegein (Utrecht)** : retour à l'hôtel et souper.

3^e jour mardi 10 septembre – *Trajet le long de la Markermeer*

- **Nieuwegein (Utrecht)** : déjeuner à l'hôtel.
- **Volendam*** Visite libre.
- **Hoorn**** Dîner et petit temps libre.
- **Enkhuyzen*** Musée du Zuiderzee.**
Traversée en ferry vers le musée en plein air.**
Visite guidée.
Temps libre dans le village d'autrefois avec ses 140 bâtiments et anciens métiers.
- Retour par la Markerwaarddijk séparant la Markermeer et l'IJsselmeer.
- **Nieuwegein (Utrecht)** : retour à l'hôtel et souper.



Hoorn : le musée



Enkhuyzen : Oude Haven (Vieux port) – Photos E. Debouny

4^e jour mercredi 11 septembre

- **Nieuwegein (Utrecht)** : déjeuner à l'hôtel.
- **Utrecht **** Musée Speelklok* : Instruments de musique mécaniques, horloges, orchestrions, orgues de Barberi (du nom de l'inventeur, régulièrement décliné en « Barbarie »)].
- **Breda *** Dîner.
Visite guidée de la vieille ville.
- **Baarle-Nassau (NL) et Baarle-Hertog (Baarle-Duc) (B)** : si possible passage par l'enclave belge dans le territoire des Pays-Bas.
Bref temps libre.
- Retour en Belgique : Bruxelles – Nivelles – Namur – Marche-en-Famenne – Bastogne.

Pour participer ...

Prix : 760 € par personne – Supplément chambre individuelle : 150 €.

Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : 10 €.

Un acompte de 200 euros par personne doit être versé pour le **31 mars 2024**.

Paiement du **solde** pour le **15 juillet 2024**.

Le prix comprend :

- ♦ le voyage en autocar***(*) entièrement équipé;
- ♦ le séjour à l'hôtel Flechter, **4 étoiles** avec **piscine intérieure, sauna, ascenseurs, ...**
- ♦ la **pension complète** du diner (midi) du premier jour au diner (midi) du 4^e jour avec une **boisson comprise à tous les repas**;
- ♦ les prestations en référence au programme ci-dessus (visites guidées, droits d'entrée aux monuments et musées, promenades en bateau, ...)

Le prix ne comprend pas les assurances et pourboires habituels.

Formulaire d'inscription en page 22 et téléchargeable sur le site.

Désistements : tout désistement doit être signalé à M. Edmond DEBOUNY

✉ edmond.debouny@skynet.be – ☎ 087 33 83 17.

Aucun remboursement, même partiel, des montants payés, ne pourra être octroyé eu égard à nos engagements pécuniaires. Il est donc important de prendre une assurance annulation dès l'inscription si vous ne disposez pas d'une telle assurance annuelle.

Conditions générales et particulières de voyage, voir brochures 2023 et 2024 des Voyages de Colnet, rue de Marche, 161 à 6600 Bastogne – www.voyagesdecolnet.be
Agence affiliée au Fonds de Garantie Voyages, à l'Union Professionnelle des Agences de Voyages et à la Commission Litiges Voyage

Merci au collaborateur de l'agence de Colnet qui s'est démené pour nous obtenir les meilleures conditions possibles !

Organisation : Edmond DEBOUNY – Secrétaire

Cette journée, bien que réservée de longue date, a dû être postposée en raison de l'indisponibilité du guide à la date prévue. En outre, les deux activités ont par la suite encore dû être permutées pour que nous puissions être accueillis à Tailfer.

Station de captage et d'épuration de Tailfer et Jardins d'Annevoie

La station de Tailfer (Lustin) est une usine de production qui transforme l'eau brute de la Meuse en eau potable. Cette usine existe depuis 50 ans et est exploitée par la société coopérative Vivaqua, spécialisée dans la distribution de l'eau. Elle fournit une bonne partie de l'eau potable de l'agglomération bruxelloise.

La visite nous permettra de prendre connaissance des différentes étapes de la transformation de l'eau de la Meuse en eau potable.



Le domaine d'Annevoie est réputé pour ses jardins à la française, que nous vous invitons à parcourir, si vous le souhaitez, après le déjeuner. Les jardins sont dotés d'un système de fontaines d'eau sans machinerie en flanc de colline qui fonctionne depuis 260 ans.

N.B. : il n'est malheureusement pas possible de visiter le château.

André CAUSSIN

Programme (modifié) :

- 09h45 Rendez-vous sur le parking des **Jardins d'Annevoie**, rue des Jardins 37a à 5537 Anhée. Visite d'une durée d'une heure et demie environ, guidée par André Caussin
- 12h00 Déjeuner au **restaurant « Les 7 Meuses »**, rue Sart à Soile, 27 à Rivière (Profondeville).
- 14h00 **Station de Tailfer**, rue Rochers de Fresne 1 à 5170 Lustin (Profondeville). Visite guidée d'une durée de 2 h.

Accès à Annevoie et déplacements en cours de journée :

- En train : ligne Namur – Dinant, gare de Godinne (prévenir, parce que navette nécessaire).
- En voiture : N92 de Namur à Dinant par la rive gauche de la Meuse jusqu'à Godinne, puis N932 vers Bioul et Jardins d'Annevoie.

N.B. : déplacements vers le restaurant, Tailfer et retour à la gare en covoiturage.

Prix : 52 € tout compris (+ 5 € non membres).

Le prix de l'entrée aux Jardins d'Annevoie est de 12 € au tarif 2024.

Le coût du repas est fixé à 40 € (apéritif, plat au choix, boisson et café tout compris).

La visite guidée de Tailfer est gratuite, mais limitée à 35 personnes.

Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : + 5 €.

Inscriptions :

Le groupe étant limité à 35 personnes pour la visite de Tailfer, les **inscriptions seront prises dans l'ordre des paiements**, les personnes préinscrites bénéficiant toutefois d'une priorité jusque fin mars. Les inscriptions excédentaires seront prises sur liste d'attente. Des accusés d'inscription, le cas échéant sur liste d'attente, seront adressés en retour.

Formulaire d'inscription en page 18 et téléchargeable sur www.aprafs.be.

Roseraie COLOMA (Sint-Pieters-Leeuw) et Château de Gaasbeek

La roseraie COLOMA implantée sur un domaine de 15 ha, est l'une des plus vastes et aussi des plus belles d'Europe. On peut y admirer plus de 66.000 rosiers de plus de 3.000 variétés issues de tous les continents, qui constituent une collection exceptionnelle, des roses anciennes aux roses nouvelles, cultivées en utilisant des technologies de pointe respectueuses de l'environnement.



Le château de Gaasbeek est situé non loin de Bruxelles, au cœur du « Pajottenland ». Construit au début du XIII^e siècle par les Ducs de Louvain, il était un château médiéval fortifié en vue de défendre le duché de Brabant contre le comté de Flandre. Après avoir été assiégé et incendié à plusieurs reprises, il devint aux XVII^e et XVIII^e siècles une luxueuse résidence d'été de diverses familles nobles. Il a notamment appartenu au comte D'EGMONT et à la marquise Arconi-VISCONTI.



Un jardin-musée de 2 ha jouxte le château et possède une collection unique d'arbres fruitiers, de légumes et fruits oubliés.



Programme : au choix ...

10h00 Rendez-vous à la **Roseraie COLOMA (visite guidée)**

Joseph Depauwstraat, 25 à 1600 S.-P.-Leeuw.

Parking gratuit près de l'entrée.

12h30 **Déjeuner** au restaurant Axel DEWIT – Rosweg 79 à 1750 Lennik (moins de 3 km du château de Gaasbeek).

14h00 Pour ceux qui le souhaitent : **visite guidée du Château de Gaasbeek** (± 1h30).

Kasteelstraat, 40 – 1750 Lennik. Parking gratuit à hauteur de l'entrée du domaine.

N.B. : le chemin d'accès au château depuis la route est long de ± 600 m et longe le jardin-musée, que nous vous proposons de visiter ensuite.

15h30 **Visite libre du jardin-musée** (arbres fruitiers, légumes et fruits oubliés).

Accès en train + bus :

- Sint-Pieters-Leeuw : gare Bruxelles-Midi (ou gare Halle) : bus n° R70 (« De Lijn »).
- Lennik : gare Bruxelles-Midi : bus de n° 118 (« De Lijn »)
- Gaasbeek : gare Bruxelles-Midi : bus de n° R42 (« De Lijn ») [ou métro Erasme + bus R42].

N.B. : les déplacements entre les sites se feront en covoiturage.

Prix : 61 € pour les 3 activités, repas inclus (hors boissons) [+ 5 € pour les non-membres]

- Roseraie SPL : 5 € (guide).
- Restaurant DEWIT : 35 € (boissons non comprises).
- Château de Gaasbeek :
 - Entrée + visite guidée : 16 €.
 - Jardin-musée (visite libre) : 5 €.
- Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : + 5 €.

Inscription et paiement :

Pour le 1^{er} avril. Bulletin d'inscription en page 18 et téléchargeable sur www.aprafs.be.

Jean-Claude MATTHYS – Organisateur

Archéosite d'Aubechies

L'Archéosite permet de découvrir des bâtiments ayant complètement disparu depuis de nombreux siècles. Ces reconstitutions, à échelle réelle, sont basées sur des données scientifiques provenant de fouilles réalisées dans la région du Hainaut occidental.

On y trouve également un musée : l'Espace Léonce DEMAREZ, Centre d'Interprétation des Cultes et Croyances Antiques (CICCA).

On peut, dès lors, essayer d'imaginer le mode de vie de nos ancêtres.

Rita MIDAVAINÉ

Programme :

- 09h40 Rendez-vous à l'entrée principale de l'Archéosite, rue de l'Abbaye, 1y à 7972 Aubechies.
Possibilité de consommer café et croissants (sur commande).
- 10h00 **Première visite guidée**
Périodes abordées :
 - ♦ Néolithique – Premiers agriculteurs-éleveurs
 - ♦ Âge du Bronze – Apparition de la métallurgie
 - ♦ Premier âge du Fer – Époque hallstattienne
- 11h00 **Dégustation d'une cervoise ou d'un hydromel**
- 11h30 **Deuxième visite guidée**
Périodes abordées :
 - ♦ Deuxième âge du Fer – Époque de La Tène
 - ♦ Période gallo-romaine
- 12h45 **Repas 3 services à la « Taverne Saint-Géry »**
située à côté de l'Archéosite.
- 14h30 **Troisième visite possible : le Musée**
Découverte des cultes et croyances des civilisations celte et gallo-romaine.



Maison de l'âge du Fer



Maison gauloise

Photos Paul HERMANS, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Chacune des visites est précédée d'un film retraçant les découvertes archéologiques régionales, les méthodes de recherche, l'évolution de l'homme jusqu'à la période gallo-romaine et les activités d'archéologie expérimentale réalisées à l'Archéosite. Ces films, particulièrement attrayants, sont empreints d'une réelle démarche pédagogique.

Accès en train : la gare la plus proche est Leuze (6 km).

Un covoiturage sera organisé à la demande.

Prix : membre et conjoint : 55 € (hors café/croissants) – non-membre : 60 €

- Entrée, guides et boisson de 11h : 18 €.
- Restaurant : 37 € (hors boissons).
- Supplément possible lors de l'accueil : café et croissant(s) : 2 € / pièce.
- Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : + 5 €.

Inscriptions :

La taille du groupe étant limitée par les visites guidées, les inscriptions sont prises dans l'ordre des paiements. Les inscriptions excédentaires seront prises sur liste d'attente. Des accusés d'inscription, le cas échéant sur liste d'attente, seront adressés en retour.

Bulletin d'inscription en page 21 et téléchargeable sur www.aprafs.be.

Visite de l'ascenseur de Strépy-Thieu Excursion en bateau sur l'ancien Canal du Centre



Source : <https://www.wbtourisme.be>



Source : www.canalducentre.be

Mis en service à l'aube des années 2000, l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu constitue l'une des plus belles prouesses technologiques du génie civil belge moderne. Cet ouvrage aux dimensions titanesques permet de franchir un dénivelé de 73,15 mètres, ce qui en fait le plus grand ascenseur à bateaux d'Europe.

Pur chef-d'œuvre du génie civil lui aussi, le « **Canal du Centre** » conçu à la fin du XIX^e siècle pour relier le bassin de la Meuse à celui de l'Escaut, a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998. Ses quatre ascenseurs hydrauliques – construits entre 1888 et 1917 – ont la particularité tout à fait remarquable de ne fonctionner qu'à la seule force de l'eau et d'être les seuls au monde, construits sur ce principe, à subsister dans leur état originel. Ils permettent de compenser ensemble une dénivellation de 66 mètres. Depuis la mise en service de l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, ce canal est uniquement dévolu au tourisme fluvial.

Programme

09h50 Rendez-vous accueil l'ascenseur de Strépy de -Thieu, rue R. CORDIER, 50 à 7070 Thieu.

10h00 **Matinée : visite de l'ascenseur** (non guidée sauf salle des machines)

- Centre d'Interprétation « Voies d'eau d'hier, d'aujourd'hui et de demain » : histoire de la navigation intérieure belge de 1830 à nos jours; découverte du riche patrimoine fluvial qui nous entoure; construction navale, techniques de navigation, ouvrages d'ici et à travers le monde; atouts et perspectives d'avenir de la voie d'eau.
- Film explicatif sur la construction et le fonctionnement de l'ascenseur (durée : 30 minutes).
- Panorama : vue exceptionnelle sur la gigantesque salle des machines et sur la région environnante depuis le haut du bâtiment.
- Éventuelle exposition temporaire.
- **En option** : visite guidée de la salle des machines (en petit(s) groupe(s)).

Nous avons obtenu cette visite qui est habituellement réservée à un public spécialisé (polytechniciens, ...) Les inscriptions sont prises dans l'ordre des demandes reçues et à venir.

12h00 **Déjeuner** dans un restaurant des environs, qui n'est pas encore déterminé.

Budget : de l'ordre de 40 € (hors boissons). Déplacements en co-voiturage.

14h00 **Après-midi : excursion en bateau-promenade** au départ de l'ascenseur de Strépy-Thieu et retour en train touristique (ou trajet inverse, en fonction des trajets effectués les jours précédents). Durée : environ 2h30.

Le parcours comprend successivement, au départ de Strépy-Thieu ...

- Le franchissement d'une écluse;
- Le franchissement de l'ascenseur n°4;
- La visite de la salle des machines de l'ascenseur n° 3 afin de découvrir l'ingénieux principe de fonctionnement de ces ascenseurs;
- Le trajet en petit train pour revenir au point de départ en longeant le « Canal historique ».

Accès en train : Gare de Thieu, qui se trouve à ± 1.250 m de l'ascenseur de Strépy-Thieu.

N.B. : les déplacements vers et depuis le restaurant se feront en covoiturage.

Prix :

- Seniors (> 60 ans) et adolescents : **20 €** (12 € pour l'après-midi seule).
- Adultes < 60 ans : **25 €** (15 € pour après-midi seule).
- Visite guidée de la salle des machines : **+ 3 €**.
- Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : **+ 5 €**.

Préinscriptions : le choix du restaurant n'étant pas encore opéré, les préinscriptions se poursuivent. **Formulaire de préinscription** en page 21 et téléchargeable sur www.aprafs.be.

Organisation : Guy SEVERS (0475 / 79 60 81) et guy.severs@gmail.com.

NOTRE « VISITE CULTURELLE » DES 22 ET 23 OCTOBRE 2024 À LA MER

Deux jours à Coxyde et Raversijde

Nous avons le plaisir de vous inviter à bloquer ces deux jours, choisis durant la première semaine des vacances d'automne (Toussaint), qui est celle de moindre affluence vu que les jeunes néerlandophones seront en classe, pour vous proposer une nouvelle formule de « Visite culturelle » sous forme de court séjour résidentiel.

Au programme :

- Mardi 22/10/24 Coxyde : Musée Delvaux et Abbaye des Dunes.
Déjeuner : Restaurant « Belle-Vue » – Dîner à Coxyde.
- Logement : Hôtel Apostroff – Coxyde.
- Mercredi 23/10 Raversijde : Villa du Régent – Mur de l'Atlantique – Village médiéval.

Budget estimatif :

- Logement et petit-déjeuner pour deux personnes : 156 € (Single : ± 140 €) [Prix 2023].
- Visites : ± 30 € / personne.

Préinscriptions : merci aux personnes intéressées de se faire connaître pour le 1^{er} mai au moyen du bulletin de préinscription repris ci-dessous.

Organisation : Alain VAN STYVENDAEL 0486/83 71 58 et arbavst@gmail.com

Plus d'informations dans le Bulletin de juin 2024.

BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION COXYDE – RAVERSIJDE 22 ET 23/10/2024

À renvoyer dans les meilleurs délais à Alain VAN STYVENDAEL, rue des Terres Noires, 11 à 1490 Court-St-Etienne ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à arbavst@gmail.com.

Nom et prénom :

Adresse :

 : GSM :  :

Je suis intéressé.e de participer à la Visite culturelle des 22 et 23 octobre 2024 à Coxyde et Raversijde au prix estimatif de 170 € (logement en chambre individuelle) et 108 € / personne en chambre double (tarifs 2023, la tarification 2024 n'étant actuellement pas encore disponible).

➤ Je réserve places.

➤ Je serai accompagné.e de :

..... [nom(s) et prénom(s)]

Date
Signature

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTAT EN BELGIQUE

PREMIÈRE PARTIE : DE 1830 À 1958

1. Des origines à la révolution de 1830

Un certain nombre d'établissements scolaires de l'État plongent leurs racines lointaines aux XVI^e et XVII^e siècles, à une époque où l'enseignement était le monopole de l'Église et était complètement soustrait au contrôle des pouvoirs publics.

Sous l'ancien régime, l'enseignement secondaire était confié à des ordres religieux (Jésuites, Oratoriens, Ursulines, ...) ou à des prêtres séculiers. Quant à l'enseignement primaire, il était peu organisé et laissé aux mains des curés et des congrégations religieuses.

Avant 1773, dans ce qui deviendra la Belgique, on dénombre 158 collèges dont 17 tenus par les Jésuites. Après la dissolution de leur ordre par le pape Clément XIV en 1773, les écoles des Jésuites furent prises en charge par les autorités autrichiennes qui occupaient nos régions.

Sous le règne de l'impératrice MARIE-THÉRÈSE, les collèges des Jésuites furent transformés en collèges impériaux appelés « Athénées Thérésiens ».

Ce sont eux qui sont à l'origine de nos Athénées Royaux.

Sous le régime français hérité de la Révolution de 1789, l'enseignement fut confié à l'État et, sous le régime hollandais qui lui succéda de 1815 à 1830, la loi fondamentale de 1815 précisait que « l'Instruction publique devait être l'objet des soins constants du gouvernement ». Par ailleurs, le régime hollandais s'opposa fermement à la liberté d'enseignement, un point ultra-sensible qui fit l'objet de critiques virulentes au sein d'une partie importante de l'opinion publique, attisées en outre par l'église catholique qui ne cessait de réclamer plus de liberté et plus d'autonomie.

On ne s'étonnera donc pas de constater qu'au lendemain de la révolution, le gouvernement provisoire supprima toute entrave à la liberté d'enseignement. Une disposition confirmée quelques mois plus tard par le Congrès national qui, soucieux d'éviter toute mainmise du pouvoir exécutif en la matière, précisa à l'article 17 de la Constitution que l'enseignement était libre et que l'Instruction publique donnée aux frais de l'État était réglée par la loi. Ce compromis entre les partisans de la liberté d'enseignement et les partisans du monopole de l'enseignement de l'État, loin d'apaiser les esprits, fut sans cesse remis en question tout au long du XIX^e siècle et au cours de la première moitié du XX^e siècle.

2. De 1830 à 1945

Au lendemain de l'indépendance de la Belgique, ce que l'on a coutume d'appeler « la question scolaire » divisa profondément l'opinion publique.

En fait, le grand débat idéologique suscité au XVIII^e siècle par la « Philosophie des Lumières » et, ensuite, par la Révolution française, a donné chez nous naissance à deux grandes formations politiques : un parti libéral et un parti catholique, qui se sont affrontés durant des décennies dans une guerre idéologique sans merci dont l'école fut l'enjeu principal.

Pour le parti libéral, l'enseignement devait être confié aux pouvoirs publics, tandis que le parti catholique prônait des écoles libres de confession catholique.

L'alternance des gouvernements homogènes libéraux ou catholiques tout au long du XIX^e siècle donna naissance à une multitude de mesures législatives fragmentaires que les successeurs au pouvoir s'empressaient de détricoter.

Cette lutte permanente entre les réseaux officiel et libre fut particulièrement vive au cours des dernières décennies du XIX^e siècle.

L'un des exemples les plus marquants fut sans conteste la loi VAN HUMBEEK du 1^{er} juillet 1879, qui invitait toutes les communes à créer un enseignement public laïque et neutre, dans lequel le cours de religion était donné en dehors des heures de cours. Une mesure qui agita les

esprits pendant cinq longues années et qu'un gouvernement catholique homogène abrogea en 1885 en rendant le cours de religion obligatoire dans toutes les écoles communales et en accordant les premières subventions aux écoles libres.

C'est dans ce contexte historique peu favorable que l'enseignement de l'État réussit à se frayer un chemin jalonné de quelques mesures importantes :

- La loi fondatrice de l'enseignement moyen de l'État du 1^{er} juin 1850 (loi ROGIER).

Celle-ci prévoyait la création d'une cinquantaine d'écoles de cycle court de 3 ans, les Écoles Moyennes, et de dix Athénées Royaux, un par chef-lieu de province², auxquels s'ajoutait l'Athénée Royal de Tournai.

Ces établissements étaient placés sous la direction du Gouvernement qui y désignait les membres du personnel et fixait le programme des cours.

Les Athénées Royaux comportaient deux sections : les humanités anciennes et les humanités professionnelles (scientifiques et commerciales), qui prirent ultérieurement le nom d'humanités modernes.

Ils avaient pour mission de préparer les élèves aux études universitaires et de former des cadres supérieurs tandis que les Écoles Moyennes avaient comme objectif de former des cadres moyens.

- Dans les années 1920 apparurent les premières mesures de démocratisation. Plusieurs de nos établissements accueillirent des jeunes filles, mais cela ne se fit pas sans résistance quelquefois.
- En 1926, une première étape fut franchie quand les études faites dans une École Moyenne furent assimilées aux études correspondantes dans un Athénée, ce qui permit le passage de l'une à l'autre.
- Mais il fallut attendre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1947) pour assister à la formation des sections techniques et professionnelles au sein des établissements d'enseignement moyen.
- Au fil du temps, les Écoles Moyennes se sont dotées de sections préparatoires, en particulier dans les régions rurales qui étaient de tendance chrétienne en raison d'une majorité de mandataires catholiques siégeant aux conseils communaux.

Ceci nous amène à faire le constat que l'Enseignement de l'État est venu très tard à l'enseignement technique et professionnel et, qu'en outre, il faisait figure de parent pauvre au niveau de l'enseignement primaire.

La réalité de terrain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale indiquait un enseignement de l'État constitué d'écoles de divers niveaux et de formes d'enseignement avec une prédominance très nette pour l'enseignement général face à un réseau libre confessionnel très étoffé où toutes les formes et niveaux d'enseignement étaient bien représentés.

Par ailleurs, le réseau officiel autre que l'État comprenait un enseignement provincial constitué majoritairement d'écoles techniques et professionnelles et un enseignement communal important au niveau primaire.

3. De 1945 à 1958

- Dès la fin des hostilités, la question scolaire est vite revenue à l'avant-plan. S'appuyant sur l'article 17 de la Constitution qui garantissait aux parents le droit de choisir une école répondant à leurs convictions, les milieux catholiques estimaient que cette mesure était purement formelle si elle n'était assortie d'un droit de subventionnement.

C'était assurément leur revendication principale.

Les défenseurs de l'enseignement de l'État avaient pour leur part des motivations à la fois sociales et idéologiques : développer l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'éducation et les soustraire à l'influence du cléricisme ambiant surtout en Flandre.

² Arlon – Bruxelles – Liège – Mons – Namur – Anvers – Bruges – Gand – Hasselt.

Pour cela, il était nécessaire d'avoir de nouvelles écoles et de moderniser les bâtiments existants qui dataient souvent du siècle précédent et étaient très vétustes.

Mais confronté à l'ampleur des tâches à accomplir (reconstruction du pays et relance de l'activité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale) et accaparé de surcroît par l'épineuse question royale, le gouvernement de l'époque n'était guère en mesure de prendre en charge convenablement l'ensemble des problèmes posés par l'enseignement, ni de mettre fin aux rivalités qui dressaient l'un contre l'autre les deux grands réseaux d'enseignement.

- Les élections législatives de 1950 n'allèrent pas calmer les esprits, loin s'en faut. Elles donnèrent la majorité absolue au parti catholique (reconverti en parti social-chrétien), ce qui permit à ce dernier de constituer un gouvernement homogène dans lequel le portefeuille de l'Instruction publique fut confié à Pierre HARMEL.

C'était la première fois qu'un ministre chrétien était à la tête de l'enseignement de l'État depuis trente ans. Inutile de préciser que celui-ci en profita pour effectuer un maximum de désignations favorables à son parti au sein des établissements scolaires de l'État à un moment où ceux-ci s'étoffaient au fur et à mesure que la démocratisation des études entamait son essor.

Et dans le même temps, le ministre accorda un maximum d'avantages aux établissements de l'enseignement libre sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement.

De grandes réformes concernant les problèmes de fond de l'enseignement (organisation des études – programme des cours – amélioration des méthodes), il n'y en eut guère, si ce n'est qu'on peut quand même mettre à l'actif de ce gouvernement quelques réalisations telles que :

- la loi organique de l'enseignement normal en 1952,
- la loi organique de l'enseignement technique en 1953.

- En 1954, changement de décor. Un nouveau gouvernement composé de ministres libéraux et socialistes (appelé le cartel des gauches) revient au pouvoir. C'est Léo COLLARD qui hérite du ministère de l'Instruction publique.

Le nouveau gouvernement, très favorable cette fois aux partisans de la laïcité, porta toute son attention sur les écoles créées par les Pouvoirs publics et en particulier celles de l'État.

Mais, une fois de plus, les moyens alloués étaient insuffisants pour satisfaire toutes les revendications. Un effort particulier fut néanmoins accompli dans le domaine des bâtiments scolaires et aboutit en fin de législature au vote de la loi du 22 avril 1958 portant la création du « Fonds des Constructions scolaires et parascolaires de l'État » et d'un « Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et des Cités universitaires de l'État ».

Par ailleurs, le régime des subventions octroyées à l'enseignement libre fut revu à la baisse à la faveur de plusieurs mesures législatives, appelées « Les Lois COLLARD » :

- les lois coordonnées sur l'enseignement moyen du 30 avril 1957;
- les lois coordonnées sur l'enseignement normal du 30 avril 1957;
- les lois coordonnées sur l'enseignement technique du 30 avril 1957;
- les lois coordonnées sur l'enseignement primaire du 20 août 1957.

Quand celles-ci furent votées, les milieux catholiques réagirent avec véhémence.

Les esprits s'échauffèrent une fois de plus de part et d'autre et des manifestations de masse furent organisées un peu partout notamment à Bruxelles et dans plusieurs villes du pays.

La situation politique devint de plus en plus houleuse. Toutefois à l'approche de nouvelles élections, plusieurs voix s'élevèrent pour dire qu'il était temps de mettre un terme à ces affrontements stériles qui usaient les énergies, portaient gravement préjudice au monde de l'enseignement et empêchaient les gouvernements successifs de promouvoir une politique éducative et pédagogique à la hauteur des besoins de l'époque.

Aussi l'idée d'un compromis fit peu à peu son chemin dans l'esprit d'un nombre croissant de responsables politiques et finit par aboutir :

- le 6 août 1958, à la constitution d'une Commission permanente du Pacte scolaire
- le 20 novembre 1958, à la conclusion d'un Pacte scolaire, adopté à l'unanimité par les trois partis traditionnels de l'époque (libéral, socialiste, social-chrétien).

Cet accord politique et financier, concrétisé par la loi du 29 mai 1959, dite « Loi du Pacte scolaire », avait pour objectif essentiel d'établir un équilibre stable entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre (et partant, d'assurer la paix scolaire) ainsi que de promouvoir une politique d'expansion de l'enseignement dans la limite des possibilités financières du pays.

Parmi les nombreuses dispositions énoncées par cette loi, il convient de mettre en exergue quelques mesures phares destinées à apaiser les esprits et à répondre à quelques revendications prioritaires :

- La confirmation du libre choix des parents dans l'éducation de leurs enfants, ce qui de facto, consacre la pluralité des réseaux d'enseignement;
- L'octroi de subventions de fonctionnement et d'équipement aux établissements d'enseignement subventionné libre et officiel ainsi que des subventions-traitements pour les membres de leur personnel;
- La possibilité pour l'État d'ouvrir de nouvelles écoles partout où le besoin s'en fait sentir;
- La poursuite de l'effort consenti au profit de l'enseignement de l'État dans le domaine des constructions scolaires;
- L'instauration de la gratuité dans l'enseignement gardien, primaire et secondaire : un acquis qu'il convient de nuancer car il ne concerne que la perception du minerval;
- L'obligation pour le gouvernement de n'entreprendre aucune réforme fondamentale de l'enseignement sans une concertation préalable entre les délégués des différents réseaux d'enseignement;
- L'introduction, à côté des distinctions école de l'État, école subventionnée libre et officielle, caractère confessionnel et non confessionnel, de la notion d'école neutre.³
- ...

Si le Pacte scolaire a apporté un certain apaisement au sein des communautés éducatives de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel, il faut reconnaître que la paix scolaire n'a jamais été une réalité.

La concurrence entre les réseaux est toujours restée vive et les revendications constantes émises de part et d'autre ont contraint les gouvernements à compléter à maintes reprises la loi de base du 29 mai 1959.

Aujourd'hui encore, le chantier reste inachevé.

Roland GAINAGE – Past Président

Sources :

- André MOLITOR : Souvenirs. Éditions DUCULOT 1984.
- Jan DE GROOF : Le Pacte scolaire : coordination et annotations. Story-Scientia 1990.
- Institut d'Étude du droit de l'école (en collaboration avec l'Institut d'Étude des Religions et de la Laïcité de l'ULB). Dossier réalisé en 1992.
- Coupures de presse et extraits de conférences ou d'exposés en rapport avec la Paix scolaire au moment de la communautarisation de l'enseignement (années 1988-1989).



Prochaines sessions : vacances de printemps

Tarif : 7,5 € / heure ! (47 € / 5 x 75 min).

Petits groupes : max. 10 élèves.

Infos sur www.jsb.be ou www.echecalechec.be.

³ Sont réputées neutres (en 1958), les écoles qui respectent toutes les conceptions philosophiques et religieuses des parents qui leur confient leurs enfants et dont au moins deux tiers du personnel enseignant sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement officiel et neutre.



L'histoire de l'abandon des nouveau-nés est aussi vieille que celle de l'humanité⁴

Dans l'Antiquité déjà, le père était autorisé à abandonner son enfant difforme et au Moyen-Âge rien n'avait changé : les enfants non désirés, victimes de la détresse sociale, étaient conduits, à peine nés, loin de chez eux pour qu'on ne les retrouve pas. De tout temps, des nouveau-nés ont été abandonnés aux portes des églises, des hôpitaux ou des hospices.

Jusqu'à l'apparition du « tour d'abandon »

C'est en Italie qu'apparaissent les premières « ruote dei trovatelli » (« roues pour enfants trouvés »), fin XII^e début XIII^e siècle, pour remplacer les crèches où les nouveau-nés étaient déposés. Un garde les recueillait et les consignait dans un registre : le Matricula. Ces tours d'abandon se présentaient sous la forme d'un cylindre de bois⁵ ouvrant sur l'extérieur d'un bâtiment (église, hospice, ...). Les mères y déposaient le nourrisson et sonnaient une cloche pour avertir la personne de garde à l'intérieur. Celle-ci tournait le cylindre et récupérait l'enfant ainsi que les effets que la mère avait laissés. Ces tours se répandent au XVI^e siècle et restent bien implantés jusqu'au XVIII^e. C'est vers la moitié du XIX^e qu'ils sont progressivement interdits un peu partout. À Bruxelles, par exemple, celui de l'hospice des enfants trouvés est supprimé en 1843 alors qu'il avait recueilli 530 nouveau-nés rien que sur l'année 1841.



Voici un extrait de l'acte de naissance, suivi de la retranscription intégrale, de Bernard D'ATALA⁶, qui a été déposé dans le tour de l'hospice des enfants abandonnés de Mons le 8 février 1840 :

heures et demie du soir, elle a trouvé dans le tour placé à la porte dudit hospice, un enfant tel qu'elle nous le présente, emmaillotté dans un morceau de cotonnette à carrés bleus et rouges, un capot de même, une braie, une chemise, un morceau de mousseline, trois bonnets, deux de calicot et le troisième de coton fin blanc, après avoir

« L'an mil huit cent quarante le huit du mois de février, à une heure après-midi, par devant nous Charles Fontaine DE FROMENTEL, Échevin de la ville de Mons, Province de Hainaut, délégué par résolution du Collège des Bourgmestres et Échevins, à l'effet d'intervenir dans les actes de l'état civil, est comparue Agnès DELPORTE, âgée de quarante-cinq ans, employée à l'hospice des enfants abandonnés de cette ville et y domiciliée, laquelle nous a déclaré qu'hier à neuf heures et demie du soir, elle a trouvé dans le tour placé à la porte dudit hospice, un enfant tel qu'elle nous le présente, emmaillotté dans un morceau de cotonnette à carrés bleus et rouges, un capot de même,

⁴ <https://compediart.com/index.php/2019/04/01/ces-boites-ou-on-deposait-les-bebes-au-xixeme-siecle-les-tours-dabandon/>

⁵ <https://marie-antoinette.forumactif.org/t2403-les-tours-d-abandon-des-nouveau-nes-au-xviiiie-siecle>

⁶ Il s'agit d'un des trisaïeux de Joëlle GRÉGOIRE, épouse de Philippe DUMOULIN, membre de l'A.P.R.A.F.S.

une braie, une chemise, un morceau de mousseline, trois bonnets, deux de calicot et le troisième de coton fond blanc, après avoir visité cet enfant, avons reconnu qu'il était âgé de trois jours environ et du sexe masculin, de suite l'avons inscrit sous les prénom et nom de Bernard D'ATALA et avons ordonné qu'il fut remis au dit hospice. De quoi avons dressé acte en présence de ladite Agnès DELPORTE et que nous avons signé, cette dernière ayant déclaré ne savoir écrire, après qu'il lui en a été fait lecture. »

En Hainaut, il y avait également un tour à Tournai.

Voici ce qu'en dit un membre de l'AGHB (Association généalogique du Hainaut Belge), sur un forum généalogique⁷ :

« Pratiquée de tout temps, l'exposition des enfants a été punie jusqu'au 18^e siècle. En 1811 l'article trois du décret impérial traitant des enfants dont l'éducation était confiée à la charité publique portait : "Dans chaque hospice destiné à recevoir des enfants trouvés, il y aura un tour où ils devront être exposés". Un tour fut donc installé dans la rue Saint-Martin, à l'entrée du porche monumental de l'hôtel de ville où un agent était chargé de recueillir les enfants qu'on y déposerait. Un procès-verbal était dressé puis consigné dans de gros registres, indiquant le jour et l'heure de l'exposition, les nom et prénom donnés à l'enfant, son âge apparent, la description de ses vêtements et, éventuellement, les marques distinctives dont il était porteur. (...) L'officier d'état civil était chargé d'imposer un nom et un prénom à l'enfant. Une étude sur le choix des noms et prénoms dont il affublait ces enfants serait très utile : souvent ridicules et dont l'étrangeté révélait donc facilement le secret de leur naissance. On trouvera par exemple Onésime ALCITHOE, Euphémie TRIGALISSE, Euphrasie MULCIBE, Sidonie PODALIZE, Zélie TRICEPHAL, Isabelle MINOTAURE, Lactance ARTABAN, Polonie ATERGANIS, etc. (...) Les enfants trouvés étaient confiés à des "pères et mères nourriciers" qui y voyaient surtout l'occasion d'un gain supplémentaire (...) La mortalité parmi ces enfants était importante, près de la moitié n'atteignant pas l'âge d'un an. Début 1835, le tour fut supprimé par mesure d'économie. 1547 enfants y avaient été déposés depuis 1812. »

Mais laissons le mot de la fin au célèbre généalogiste Jean-Louis BEAUCARNOT⁸ :

Une preuve d'amour maternel

Papier, encre et plume : cet attirail qui nous semble banal tant il fait partie de notre quotidien n'était autrefois nullement commun. Aussi, lorsqu'on lit, sur le procès-verbal de découverte d'un enfant trouvé, qu'il portait, agrafé à ses langes, un petit papier demandant de le baptiser sous tel ou tel prénom, on doit mesurer tout ce que cela représente. Tout le mal qu'avait eu sa mère, paysanne venue accoucher à la ville depuis son village de campagne, dans cet état qui la désignait alors comme pécheresse et la faisait rejeter de ce monde qu'elle ressentait de ce fait hostile et étranger, pour se procurer ce petit morceau de papier – une denrée alors aussi rare que chère –, pour se procurer ensuite de l'encre et une plume – tout aussi rares, hormis chez les bourgeois et les notables, qui devaient l'impressionner – et plus encore pour trouver quelqu'un de confiance, capable et acceptant de griffonner ces lignes ou pour se payer les services onéreux d'un écrivain public. De la part de cette femme en détresse, contrainte à abandonner son enfant, tout cela doit être vu comme une formidable preuve d'amour maternel.

Yves WICQUART – Membre, Lessines

⁷ <https://www.geneachtimi.com/viewtopic.php?t=35013>

⁸ Jean-Louis BEAUCARNOT, Nos ancêtres étaient-ils plus heureux ? – Éditions Jean-Claude LATTÈS, 2017, p. 38.

À renvoyer dans les meilleurs délais à M. André CAUSSIN, route des Crêtes, 36 à 5170 Profondeville ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à caussinandre@gmail.com.

Nom et prénom :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Je réserve entrée(s) pour la visite des jardins d'Annevoie (12 €).

Je serai accompagné(e) de :

..... [nom(s) et prénom(s)]

Je réserve couvert(s) (40 €) pour le repas au restaurant « Les 7 Meuses ».

Je réserve entrée(s) pour la visite de Tailfer.

Je verse € (dont 5 € par non membre ni membre de ma famille) sur notre **nouveau compte** BE61 0689 4782 4817 (ouvert en 2023).

N.B. : la visite de Tailfer étant limitée à 35 personnes, les inscriptions sont prises dans l'ordre des paiements, les personnes préinscrites bénéficiant d'une priorité jusque fin mars.

Date :

Signature :

À renvoyer **pour le 1^{er} avril** à M. Jean-Claude MATTHYS, Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse) ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à jeanclaude.matthys@skynet.be.

Attention : la taille du groupe étant limitée pour les visites guidées, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Nom et prénom :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Je participerai à cette journée et serai accompagné.e de :

..... [nom(s) et prénom(s)]

Je réserve ...

➤ place(s) pour la visite guidée de la Roseraie COLOMA à 5 €, dont coût €

➤ couvert(s) au restaurant Axel DEWIT à 35 € hors boissons, dont coût €

➤ place(s) pour la visite guidée du château de Gaasbeek à 16 €, dont coût €

➤ entrée(s) au jardin-musée du château de Gaasbeek à 5 €, dont coût €

Le total, majoré de x 5 € pour les non-membres (ni famille proche) est de €, que je verse pour le 01/04/24 sur le compte BE61 0689 4782 4817 de l'A.P.R.A.F.S. (ouvert en 2023), rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (0476 / 69 87 95) avant le 15 avril 2024.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date, eu égard à nos engagements.

Date :

Signature :

Reconduits à la frontière !

Pour aider l'économie, le gouvernement annoncera le mois prochain que le bureau de l'immigration va commencer à déporter les séniors (au lieu des illégaux et des sans-papiers) de façon à diminuer la dette de la sécurité sociale ...

Les personnes âgées sont beaucoup plus faciles à attraper et ne se rappelleront pas comment revenir à la maison !



*J'ai commencé à pleurer en pensant à toi !
Puis j'ai réalisé ... que l'on se verrait dans le bus !*

Fais suivre aux retraités et aux futurs retraités qui ont de l'humour ...

Transmis par Jacques NOËL – Membre

IN MEMORIAM

- Le 19 mars 2020, est décédé à Mons **Raymond RENARD**, Vice-recteur honoraire de l'Université de Mons et ancien doyen de la faculté de psychopédagogie. Il était né à Saint-Ghislain le 9 mars 1925. La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.
- Le 17 février 2021, est décédée à Irchonwelz **Lucy CORDIER** (épouse de Stany RASMONT). Elle était née à Gottignies le 31 mars 1930. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité familiale.
- Le 30 août 2022, est décédée à Genappe **Danielle PLASMAN**, institutrice maternelle honoraire. Elle était née à Moustier-sur-Sambre, le 5 décembre 1940. Ses funérailles, suivies de la crémation et de l'inhumation de l'urne dans le caveau familial, ont eu lieu au crématorium « Champ de Court » à Court-Saint-Étienne le 7 septembre 2022.
- Le 1^{er} janvier 2023, est décédée à Comines **Nelly MALESIS**, épouse de Gervais DEBAILLEUL. Elle était née à Comines le 6 avril 1932. Ses funérailles, suivies de l'incinération et du dépôt de l'urne dans le caveau de famille, ont eu lieu dans l'intimité familiale le 7 janvier 2023.
- Le 26 janvier 2023, est décédé à Herstal **Maurice PIRLET**, inspecteur honoraire de l'enseignement. Il était né à Hollognes-aux-Pierres le 9 février 1932. Ses funérailles, suivies de l'incinération, ont eu lieu au crématorium de Robermont le 31 janvier 2023.
- Le 22 mai 2023, est décédé à Tournai **Jean BALLANT**, (époux de Fernande DULIEU), régent littéraire retraité de l'École Moyenne de l'État à Quevaucamps et de l'École de promotion sociale de Péruwelz. Il était né à Rocourt le 22 juillet 1937. L'incinération a eu lieu au crématorium de l'Oasis, à Mons, le 30 mai 2023.
- Le 9 septembre 2023, est décédée **Mimouna BEN AYED**, assistante administrative honoraire au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle était née à Oran le 7 mars 1950. Elle était la compagne de Jean-Pierre VERBEECK, premier assistant honoraire au même ministère. L'inhumation a eu lieu au cimetière musulman d'Evere le 11 septembre 2023.
- Le 16 octobre 2023, est décédé à Wellin **Robert DERMIENCE**, ancien bourgmestre de Wellin, éducateur-économiste honoraire au Lycée de Wellin. Il était né à Marcy le 14 août 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Wellin le 16 octobre 2023.
- Le 29 octobre 2023, est décédée à Godinne **Jacqueline MIGNON**, (épouse de Claude GOETYNCX) ancienne professeur d'arts plastiques à l'Institut Félicien Rops à Namur, ancienne chargée de cours à l'École de cadres de la Province de Namur. Elle était née à Namur, le 13 juillet 1944. Ses funérailles, suivies de l'inhumation, ont eu lieu à Flawinne le 3 novembre 2023.
- Le 30 octobre 2023, est décédée à Wépion **Marcelle HALLET**, professeur honoraire à l'École Normale d'Andenne et de Namur. Elle était née à Crehen le 10 novembre 1929. La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

- Le 22 novembre 2023, est décédé à Woluwe-Saint-Lambert **Christian NOIRET**, Directeur Général adjoint honoraire au Ministère de la fédération Wallonie Bruxelles. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité familiale.
- Le 12 décembre 2023, est décédée à Auvélais **Julia HELAS** (veuve de J.M. DAEGHSELS) aide-cuisinière honoraire et dactylo occasionnelle à l'Athénée Royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Genk le 28 janvier 1931. Ses funérailles ont eu lieu au crématorium de Gilly le 19 décembre 2023.
- Le 18 décembre 2023, est décédé à Gerpennes **Lucien BELVAUX**, Administrateur honoraire de l'internat de Philippeville, ancien observateur international, artiste peintre. Il était né à Franchimont le 22 juin 1934. Les funérailles civiles, suivies de l'incinération et de la dispersion des cendres au crématorium de Gilly ont eu lieu le 21 décembre 2023.
- Le 23 décembre 2023, est décédée à Koekelberg **Betty NONNEMAN**, professeur honoraire à l'Athénée Royal de Jette. Elle était née à Albertville/Kalemie (RDC) le 10 janvier 1934. La cérémonie d'adieu a eu lieu au crématorium d'Uccle le 3 janvier 2024.
- Le 26 décembre 2023, est décédée à Nivelles **Maggy BOVY**, professeur de langue maternelle et d'espagnol au Lycée Royal de Nivelles puis à l'Athénée Royal de Nivelles où elle exerça également comme proviseur. Elle était née à Tihange le 18 mai 1937. Ses funérailles, suivies de la crémation au crématorium « Champ de Court » à Court-Saint-Étienne ont eu lieu à Nivelles, le 2 janvier 2024.
- Le 1^{er} janvier 2024, est décédé à Rochefort **Joseph SPOIDEN**, instituteur primaire honoraire à l'École fondamentale de la Communauté Française à Vedrin (Namur). Il était né à Gesves le 13 février 1945. Ses funérailles ont eu lieu au crématorium de Ciney le 6 janvier 2024, suivies de la dispersion des cendres au cimetière de Rochefort.
- Le 7 janvier 2024, est décédée à Audenarde **Monique CRAEYE**, première assistante honoraire au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle était née à Berchem le 12 octobre 1935. Ses funérailles, suivies de la dispersion des cendres au cimetière communal de Eine Meulewal ont eu lieu le 16 janvier 2024.
- Le 9 janvier 2024, est décédée à Arquennes **Romanie D'Hoker**, aide-cuisinière honoraire à l'Internat de l'Athénée Royal de Nivelles. Elle était née à Welle, le 18 août 1924. Ses funérailles, suivies de la crémation au crématorium « Champ de Court » à Court-Saint-Étienne, ont eu lieu le 17 janvier 2024.
- Le 13 janvier 2024, est décédé à Namur **Joseph LIMET**, surveillant-éducateur à l'Athénée Royal de Namur. Il était né à Saint-Servais le 31 août 1936. Ses funérailles ont eu lieu le 19 janvier au crématorium de Ciney, suivies de l'inhumation de l'urne au cimetière de Brignot.
- Le 13 janvier 2024, est décédé à Bolinne **René TOUNE**, surveillant-éducateur interne à l'I.T.C.A de Namur. Il était né à Hanret, le 29 décembre 1938. Ses funérailles, suivies de l'inhumation, ont été célébrées en l'église paroissiale d'Eghezée le 17 janvier 2024.
- Le 14 janvier 2024, est décédé inopinément à Lodelinsart **Johannes HAMM**, professeur honoraire de physique et syndicaliste CGSP-Enseignement. Il était né à Aix-la-Chapelle le 23 mars 1944. Ses funérailles ont eu lieu à Gerpennes le 25 janvier 2024.
- Le 4 février 2024, est décédée inopinément à Tournai **Annie DEPORTEMONT**, (veuve de Jean-Paul NYSSSEN), régente technique et secrétaire de direction retraitée de l'Institut primaire et secondaire d'Enseignement spécialisé de la Communauté Française à Frasnes-lez-Buissenal. Elle était née à Oedeghien le 23 juin 1944. Ses funérailles ont eu lieu au crématorium « Les Grands Arbres » à Hacquegnies le 9 février 2024.
- Le 22 janvier 2024, est décédée à Vedrin **Jacqueline TOUSSAINT**, (veuve de Pol LEFEBVRE), institutrice primaire honoraire à la section préparatoire de l'Athénée Royal « Saint-Servais – Jambes ». Elle était née à Tournai le 13 janvier 1940. Ses funérailles, suivies de l'inhumation au cimetière de Bouges, ont eu lieu le 26 janvier 2024.
- Le 25 janvier 2024, est décédé à Bouge **Guy SIMONART**, Directeur honoraire du Centre P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Namur. Il était né à Leuze (Hainaut), le 7 juillet 1945. La cérémonie d'au revoir, suivie de l'inhumation au cimetière de Bois-de-Villers, a eu lieu à Wierde le 30 janvier 2024.
- Le 3 février 2024, est décédé à Mons **Jean RAVEZ**, Inspecteur Général honoraire de l'Enseignement secondaire de la Communauté Française. Il était né à Wasmes le 13 novembre 1933. Ses funérailles civiles, suivies de l'incinération, ont eu lieu au crématorium de Mons le 9 février 2024.
- Le 12 février 2024, est décédé à Gerpennes **Jacques GAUTHIER**, instituteur retraité et passionné d'histoire régionale. Il était né à Cerfontaine le 13 novembre 1935. Ses funérailles religieuses, suivies de l'inhumation, ont eu lieu à Mariembourg le 16 février 2024.
- Le 29 février 2024 est décédé à Yvoir **Michel PROCÈS**, professeur de mathématiques honoraire à l'A.R. François Bovesse de Namur. Il était né à Namur le 17 avril 1933. Ses funérailles religieuses ont eu lieu à Jambes le 5 mars.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté Française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel TABURIAUX**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)



En vous abonnant, soutenez une rédaction libre et engagée. – *Libé, ça va mieux en le lisant !*
Tarif réduit : 5 € / mois (retraités, ...)



À renvoyer dans les meilleurs délais à Mme Rita MIDAVAINÉ, rue Ambiorix, 30 à 7800 Ath, ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à inscriptions@aprafs.be ou à compléter en ligne : <https://forms.gle/Qc12G8reamfoxGJ56>.

Attention : la taille du groupe étant limitée pour les visites guidées, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Nom et prénom :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Je participerai à l'activité et serai accompagné.e de :

..... [nom(s) et prénom(s)]

Je me déplacerai en train et demande un covoiturage depuis la gare de Leuze : oui / non.

Je réserve café(s) (2 € / pièce) et croissant(s) (2 € / pièce).

Je verse x 55 € + x 60 € (non membres ni conjoints) + x 2 €, soit € sur le compte **BE61 0689 4782 4817** de l'A.P.R.A.F.S. (attention, nouveau compte, ouvert en 2023), rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à Mme MIDAVAINÉ (0477 / 22 06 61) avant le 24 juin 2024. Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date, eu égard à nos engagements.

Date :

Signature :

À renvoyer dans les meilleurs délais à Guy SEVERS, rue de Huleu 53 à 1460 Ittre, ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à guy.severs@gmail.com.

Nom et prénom :

Adresse :

 : GSM :  :

➤ **Matinée – Ascenseur funiculaire** : je réserve entrée(s), ainsi que et entrées à la salle des machines.

➤ **Restaurant** : je réserve couverts pour le repas.

➤ **Après-midi – Bateau + Train touristique** : je réserve places.

➤ Je serai accompagné.e de :

..... [nom(s) et prénom(s)]

Date :

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION : PAYS-BAS « LA HOLLANDE BUCOLIQUE » 8 AU 11 SEPTEMBRE 2024

À renvoyer au plus tôt par courrier ou courriel à Edmond DEBOUNY, avenue Reine Elisabeth, 21 à 4820 DISON – ☎ : edmond.debouny@skynet.be

Nom et prénom :

N° d'affiliation : (voir étiquette du Bulletin) – Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone : GSM :

Je réserve (cochez et complétez) ...

Une chambre double à 760 € / personne, soit €

Autre occupant de cette chambre (Nom, Prénom) :

Date de naissance :

Une chambre single à 910 €, soit €

Supplément de 10 € pour les non-affiliés, ni de la famille d'un membre, soit €

Le prix comprend le voyage aller/retour en autocar **(*) , l'hébergement en pension complète en hôtel **** avec une boisson à tous les repas du dimanche à midi au mercredi midi, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

Le prix ne comprend pas les assurances et pourboires.

Je verse, sur le compte **BE61 0689 4782 4817** (attention : nouveau numéro de compte !) de l'APRAFS, rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles :

des arrhes de 200 € par personne à l'inscription, soit €

le solde, soit €, avant le lundi 15 juillet 2024.

J'embarquerai ...

à 05h30 à Bastogne, au garage de Colnet, rue de Marche n° 161

à 06h00 à Marche-en-Famenne.

à 06h30 à Namur (Bouge, rue de Hannut , 53).

à 07h15 à Nivelles, parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n° 3.

à 07h35 à Bruxelles sortie du Ring, (je suggère la sortie N °.....)

Date et signature,

Tout désistement doit être signalé à E. DEBOUNY : edmond.debouny@skynet.be ☎ : 087 33 83 17.

Aucun remboursement ne sera possible eu égard à nos engagements,

➤ **aussi est-il vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE – A.S.B.L.

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – N° d'entreprise : 449218876 – R.P.M. : Nivelles

Site Internet : www.aprafs.be

Membre fondateur

M. Yvon GÉRARD

Anciens Présidents

MM. R. DUBOIS, V. CARLIER, Cl. Van MALDER et R. GAINAGE

BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

Président

M. Pierre ERCOLINI (067 / 21 61 16 – pierre.ercolini@skynet.be)

Vice-Président

M. Guy SEVERS (067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com)

Secrétaire

M. Edmond DEBOUNY (087 / 33 83 17 – edmond.debouny@skynet.be)

Secrétaire-adjoint

M. Guy SEVERS (067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com)

Trésorier

M. Jean-Claude MATTHYS (02 / 687 93 65 – jeanclaudio.matthys@skynet.be)

Trésorière-adjointe

Mme Marcelle HÉRALY (067 / 21 32 37 – marcelleheraly@hotmail.com)

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit pour 2023 ...

- **10 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE61 0689 4782 4817** (nouveau en 2023) de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles. Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement.

Nos **nouveaux affiliés** reçoivent en outre une **carte « Lunch Garden »** (réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne), réservée à nos membres en ordre de cotisation.

DEMANDE D'INFOS POUR NOTRE FICHIER : vos GSM et courriel

Chaque mois, nous recevons en retour des Bulletins non distribués sans que la raison n'en soit précisée. Nous souhaitons dans un tel cas pouvoir vous contacter téléphoniquement (ou par courriel) : merci donc de communiquer un numéro de GSM, ou/et de téléphone, ou/et une adresse courrielle à guy.severs@gmail.com ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre.

INSERTIONS PUBLICITAIRES – TARIFICATION

Noir	Couleurs	Page	1/2 page	1/3 page	1/4 page			
Page intérieure	50 €	75 €	30 €	50 €	25 €	40 €	20 €	35 €
4 ^e de couverture	60 €	95 €	40 €	65 €				

Réduction : 4^e publication à 1/3 du prix (arrondi à la dizaine ou demi-dizaine inférieure).

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'**orthographe traditionnelle**, tantôt l'**orthographe rectifiée** (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), ainsi que diverses dénominations pour les repas ...

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : guy.severs@gmail.com.

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.



Exploration du Monde
Vendredi 15 mars à 20 h

Centre culturel
d'Eupen
Rue Neuve, 86

Exploration du Monde
Vendredi 5 avril à 20 h

NOUVELLE-ZÉLANDE, le joyau des antipodes.

Une faune unique, des forêts,
des volcans, des glaciers
et une jeunesse avide de liberté !

Par Alain BASSET
Prix des places : 4,95 €

HIMALAYA MÉCONNU, entre Bhoutan et Myanmar.

Un autre visage de l'Himalaya, des
moments de vie avec des populations
tribales aux riches traditions !

Par Alain WODEY
Prix des places : 4,95 €

Renseignements www.bsfeupen.be – Réservations : 087 74 00 28.

PETITES ANNONCES – LOCATIONS

- **Coxyde** : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. **Infos** : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17
- **La Panne** : appartement rez-de-ch. 4 à 6 personnes – Vuurtorenstraat, 6. À 50m de la digue 2 ch., living avec divan-lit, cuisine équipée, sdb avec WC. **Loc.** w-e, semaine, quinzaine, mois ou année. **GSM** : 0478/27 98 94
- **Middelkerke** : studio moderne tout confort, 4 personnes, 1^{er} étage dans résidence située sur la digue. **Loc.** week-end, semaine, quinzaine, mois. **Infos** : 0475/41 11 55
- **St-Idesbald** : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - non fumeur – chien admis – Cabine de plage en saison. **GSM** : 0486/83 71 58 – arbavst@gmail.com
- **Westende** : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. **Infos et photos** au 0475/79 60 81
- **Espagne – Costa Brava** : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. **GSM** : 0475/41 11 55
- **Espagne – Costa Brava** : Calonge (près de Palamos et Playa de Aro). Villa tt confort – 3 ch – 2 sdb – garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer – TV avec chaînes françaises. **Tél.** : 068/44 98 01
- **France – Hautes Alpes** : Vars « Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Ds chalet privé, à 1.850m, 3 appart. tt confort de 1 à 3 ch. (de 4 à 9 couchages), disponibles toute l'année (surtout hors vacances scolaires d'hiver). Gdes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. **Infos et photos** : 0475/79 60 81
- **France – Isère – Alpes du Nord** : Collet d'Alleverd (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). **GSM** : 0478/73 97 44
- **France – Languedoc-Roussillon** : presqu'île de la Coudalère (Le Barcarès) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé, avec piscine à 50 m. Appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. Deux ch. (l'une à lit double, l'autre 2 lits superposés). Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 pers. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Lave-linge dans la sdb. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. **Loc.** semaine, quinzaine, mois. **GSM** : 0475/44 81 15

Nous vous proposons une nouvelle rubrique : « À donner » ...

Attention : la rubrique a été remise à zéro en début d'année !

Adressez vos demandes à Guy SEVERS guy.severs@gmail.com